



## Appel à projets FAGE - Arizuka :

### Préambule :

Afin d'accompagner et de développer les projets de son réseau, la FAGE lance un appel à projets ouvert à tous les étudiants et associations étudiantes de son réseau pour des projets d'innovation sociale. Cet appel à projets est destiné à apporter un complément de financement à des projets d'utilité sociale et faisant appel au financement participatif par le biais du site de crowdfunding Arizuka qui est un partenaire de la FAGE.

### Règlement :

#### Article 1 :

Le projet doit être porté par un étudiant ou une association étudiante directement ou indirectement adhérente à la FAGE et être présent sur le site de crowdfunding Arizuka dans l'espace dédié aux projets du réseau de la FAGE.

Ce projet doit être innovant, avoir une plus-value sociale et s'inscrire dans un de ces domaines : innovation sociale, culture, citoyenneté, économie sociale et solidaire, développement durable ou lutte contre les discriminations.

#### Article 2 :

Cet appel à projets est doté de 1000€ (mille euros) repartis en trois lots de respectivement 500€ (cinq cents euros), 300€ (trois cents euros) et 200€ (deux cents euros). Ces trois lots seront attribués selon deux critères :

- La qualité du projet : notamment par rapport à son caractère novateur, la réponse qu'il apporte à un besoin des étudiants, le nombre d'étudiants touchés et son rayonnement ;
- La réussite de la campagne de crowdfunding sur le site Arizuka par rapport à l'objectif initialement fixé (seuls les projets ayant au moins atteint le premier palier de financement pourront être primés).

#### Article 3 :

Ces prix seront attribués par un jury composé de la commission du FIRF (Fond des Initiatives du Réseau de la FAGE) et de deux partenaires de la FAGE.

#### Article 4 :

Les projets devront être déposés, par le biais du formulaire dédié aux projets du réseau de la FAGE, sur le site Arizuka entre le 25 mars 2015 à 00h01 et le 13 mai 2015 à 23h59.

Ils seront ensuite rendus publics le 19 mai 2015 pour 30 jours afin de lever des fonds par le biais du financement participatif selon les modalités proposées par le site Arizuka.

Les prix seront remis à l'occasion des Assoliades, les Universités d'été de la FAGE, qui se tiendront à Carcans-Maubuisson du 25 au 28 juin 2015. Les porteurs de projets primés s'engagent à tout mettre en œuvre pour être présents lors de cet événement.

#### Article 5 :

Les lauréats s'engagent à apposer sur l'ensemble de leurs supports de communication les logos de la FAGE et du Crédit Coopératif.

#### Article 6 :

La subvention allouée est versée après délibération de la commission, réception de la facture correspondante et est conditionnée à l'envoi d'un bilan dans le mois suivant la réalisation du projet.

Ce bilan est composé d'un bilan financier et d'un bilan moral comprenant des photos et montrant comment la FAGE et son réseau ont été mis en avant lors du projet.

#### Article 7 :

Les projets primés par le biais de cet appel à projet ne pourront ensuite être financés à nouveau par le FIRF.